

**Mairie du 8<sup>ème</sup>  
Arrondissement**

**VILLE DE LYON  
Conseil du 8<sup>ème</sup> arrondissement**

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE**

**du 14 Septembre 2016**

Le Mercredi 14 septembre 2016 à 19 heures, Mmes et MM. les membres du Conseil d'Arrondissement dûment convoqués le 8 Septembre 2016 en séance publique par Monsieur le Maire, se sont réunis à la Mairie du 8<sup>ème</sup> Arrondissement dans la salle ordinaire de leurs délibérations.

**APPEL NOMINAL**

**Présents** : Mmes & MM. : Christian COULON, COHADE Christophe, STEFANI-JACOB Sylvie, TOURNEBIZE Philippe, SAKER Hafida, MATARFI Karim, BACHA-HIMEUR Samira, PEREZ Daniel, SANDRIN Chantal, AUZAL Jean-François, EVA Anne-Rose, GLOPPE Benjamin, FERRARI Laura, TOURAINE Jean-Louis, GAY Nicole, RABATEL Thérèse, LEFAOU Michel, LEVY Charles-Franck, TAZDAIT Djida, GUILLAND Stéphane, BOUDOT Christophe, LEBUHOTEL Bruno, BONNIEL CHALIER Pascale, ODIARD Patrick, RUNEL Sandrine, BOUSSEMMA ROUVEYROL Sonia, MICHONNEAU Elsa, RITTER Michel, DELACROIX Pierre, AUZIAS Anne, MORIN André,

**Excusés pouvoir** : Mmes & MM :

**Excusés** : Mmes & MM : FONDEUR Marie-Odile, BURILLON Carole, PELAEZ Louis, DESBOS Eric, POURCHER Victoria

**Absents** : Mmes & MM :

# Mairie du 8<sup>ème</sup> Arrondissement

## Conseil d'Arrondissement

Mercredi 14 septembre 2016



La séance est ouverte sous la présidence de M. Christian COULON, Maire du 8<sup>ème</sup> arrondissement.



**M. LE MAIRE.-** Mesdames, messieurs, bonsoir.

Nous allons commencer ce Conseil d'Arrondissement. Mme MICHONNEAU sera notre secrétaire de séance et je vais lui demander de procéder à l'appel.

*(Mme MICHONNEAU procède à l'appel nominal)*

**M. LE MAIRE.-** Nous avons le quorum, nous allons commencer cette séance.

### **1. Adoption du procès-verbal de la séance du 22 juin 2016**

**M. LE MAIRE.-** Avez-vous des demandes de précision ou de modification pour l'adoption de ce procès-verbal ?

S'il n'y en a pas, je le mets aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

### **2. 25006 – Dotations aux arrondissements pour l'année 2017**

**M. TOURNEBIZE.-** Monsieur le Maire, mes chers collègues, mesdames et messieurs.

Nous avons déjà approuvé les dotations aux arrondissements pour l'année 2017. A la lecture du rapport vous avez pu vous rendre compte qu'il y a assez peu d'évolutions par rapport à l'année précédente.

Comme chaque année les arrondissements bénéficient de trois dotations :

- deux dotations de fonctionnement : la dotation de gestion locale et la dotation d'animation locale,
- une dotation d'investissement.

La dotation de gestion locale est destinée à permettre de faire face aux dépenses qui sont liées aux équipements transférés dont l'arrondissement a la charge. Elle est composée de deux parts : la première, d'un peu plus de 88 %, est une somme forfaitaire attribuée à l'ensemble des arrondissements et la seconde, d'un peu plus de 11 %, est liée à la population sur la base des chiffres du dernier recensement en vigueur, à savoir celui du 1<sup>er</sup> janvier 2015, et du revenu fiscal moyen par habitant.

La dotation d'animation locale est destinée à financer des dépenses liées à l'information des habitants, à la démocratie et à la vie locale, à l'animation en règle générale. Il y a une attribution forfaitaire de 20 000 € par arrondissement et la répartition du solde est en fonction du nombre d'habitants sur la base des chiffres du recensement en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Enfin, la dotation d'investissement est maintenue à un montant de 2 € par habitant, là encore sur la base des chiffres du recensement en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Nous avons aujourd'hui à voter les dotations globales et, comme vous le savez, en fin d'année nous aurons à voter l'état spécial de l'arrondissement.

La dotation de gestion locale s'élève à 4 693 131 €, la dotation d'animation locale à 463 736 € et la dotation d'investissement à 1 010 524 € pour l'ensemble des 9 arrondissements de la ville.

Si vous en êtes d'accord, je vous demande de bien vouloir approuver ce rapport.

**M. LE MAIRE.-** Merci. Y a-t-il des demandes de parole sur ce rapport ? (*Non*).

Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Vote à la majorité.

**3. 24889 – Approbation de conventions relatives à l'installation, à la réparation, au fonctionnement et à l'entretien des équipements de chauffage d'édifices cultuels relevant du domaine public communal**

**M. TOURNEBIZE.-** Par cette délibération, nous avons à approuver des conventions relatives à l'installation, la réparation, le fonctionnement et l'entretien d'équipements de chauffage des édifices cultuels qui relèvent du domaine public communal.

Comme vous le savez l'intervention de la Ville de Lyon en la matière se fonde sur les obligations qui sont nées des dispositions notamment de la loi du 9 décembre 1905 relative à la séparation des Eglises et de l'Etat qui confère aux communes la charge de l'entretien de ces édifices cultuels.

Un cabinet a été mandaté par la Ville de Lyon afin de faire des études préalables sur ce qu'il était nécessaire de réaliser dans les églises Saint Maurice et de la Rédemption. Ce travail a été réalisé en

partenariat avec le Diocèse.

S'agissant de l'église Saint Maurice, situées dans le 8<sup>ème</sup> arrondissement, nous avons donc des travaux à hauteur de 250 000 € qui ont à être réalisés concernant le remplacement de la chaufferie et du générateur à air chaud. Il est demandé une participation forfaitaire au Diocèse de 20 % du montant total.

Il nous est demandé d'approuver la convention concernant les trois édifices cultuels, mais notamment l'église Saint Maurice, cette convention prévoyant à la fois la participation de la Ville de Lyon pour l'ensemble des travaux à hauteur de 250 000 € et celle du Diocèse, forfaitairement sur la base des 20 %.

Si vous en êtes d'accord, je vous demande de bien vouloir approuver ce rapport.

**M. LE MAIRE.-** Merci. Des demandes de parole ?

Monsieur BOUDOT.

**M. BOUDOT.-** Merci Monsieur le Maire. Dire que notre groupe votera pour ce rapport bien évidemment et remercier Mme GAY d'entretenir notre patrimoine lyonnais et nos églises. C'est une très bonne initiative.

**M. LE MAIRE.-** D'autres demandes de parole ? (*Non*).

Je mets le rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

**4. 24746 2340 – Fixation des contributions liées à la mise à disposition de locaux et de matériel de vote de la Ville de Lyon lors d'organisation de primaires de partis politiques**

**M. TOURNEBIZE.-** Monsieur le Maire, mes chers collègues, mesdames et messieurs.

Aux termes du Code Général des Collectivités Territoriales, « *des locaux communaux peuvent être utilisés par les associations, syndicats ou partis politiques qui en font la demande. Le maire détermine les conditions dans lesquelles ces locaux peuvent être utilisés.* »

A la demande de mise à disposition de locaux communaux par des partis politiques concernés pour l'organisation de primaires, le Maire de Lyon proposera un certain nombre de sites, sélectionnés selon leur disponibilité et leur capacité d'accueil dans des conditions optimales de sécurité. Il pourra s'agir d'écoles élémentaires, de gymnases, de salles ou locaux municipaux ou transférés aux arrondissements.

Cette mise à disposition sera réalisée à titre gratuit. Sera à prendre en charge par les mouvements politiques qui solliciteront cette mise à disposition de locaux l'éventualité du recours à des agents techniques pour livrer et enlever le matériel de vote, monter et démonter les bureaux de vote, la surveillance et l'entretien des bureaux de vote.

Si vous en êtes d'accord, il est demandé d'approuver ce rapport qui prévoit :

- la mise à disposition gratuite des locaux et matériels de vote nécessaires à l'organisation des primaires des partis politiques ;

- la mise à disposition indemnisée par le parti politique utilisateur, du personnel nécessaire selon les conditions financières définies dans le rapport.

**M. LE MAIRE.**- Merci. Y a-t-il des demandes de parole ?

Monsieur MORIN.

**M. MORIN.**- Monsieur le Maire, chers collègues.

Ce rapport va amener des propos qui vont vous sembler peut-être un peu vifs. Je trouve que cela ne répond pas au suffrage

universel, c'est un déni du suffrage universel. En 1875, l'amendement Wallon précisait dans son article 24 que le suffrage universel devait être direct et universel et, bien entendu, secret.

Il me semble que dans ces pseudos actions de suffrage qui se font actuellement avec les primaires, on n'est pas dans le suffrage universel.

Le deuxième point est d'ordre pratique. Il n'est pas normal que pour une élection qui est un peu « privée », on utilise les locaux publics, même si c'est légal. Les partis politiques n'ont qu'à utiliser leurs locaux, leurs permanences, désigner leurs candidats s'ils le souhaitent et encore, cela, à mon avis, ce n'est pas normal. C'est aux citoyens, à tous les électeurs et non pas aux partis, de choisir leurs candidats.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.-** Il faut bien qu'il y ait quelques candidats au départ, autrement ce serait vite le bazar. De toute façon c'est une organisation qui est faite pour les partis démocratiques. Cela vous a échappé.

**M. MORIN.-** Je n'ai pas parlé de démocratie, j'ai parlé de suffrage universel.

**M. LE MAIRE.-** Y a-t-il d'autres demandes de parole ?

Monsieur GUILLAND.

**M. GUILLAND.-** Monsieur le Maire, l'intervention de notre collègue MORIN me permet d'intervenir sur ce sujet. Effectivement je remercie la collectivité de permettre le bon déroulement de cet exercice démocratique choisi par le parti auquel j'appartiens.

Je voulais rassurer Monsieur MORIN, ces primaires sont des primaires ouvertes à tous, donc contrairement à ce qu'il pense ce

n'est pas réservé à certains et il peut venir voter s'il le souhaite, sans aucun problème.

**M. MORIN.-** Monsieur le Maire, en quelques secondes une réponse à Stéphane GUILLAND. Oui, je peux venir voter, j'ai même vu la personne qui donnait les tracts pour que l'on aille voter pour le Parti Républicain, j'ai d'ailleurs discuté avec elle et elle m'a dit qu'il faudrait donner 2 euros. Ce n'est pas un problème de donner 2 euros, mais elle m'a dit que je devais m'engager nominalement à signer un papier comme quoi je partage les opinions, donc ce n'est plus un bulletin secret puisque l'on verra qu'untel est venu au vote et qu'il s'est engagé.

**M. LE MAIRE.-** Y a-t-il d'autres demandes de parole ?

Monsieur TOURNEBIZE.

**M. TOURNEBIZE.-** Juste une précision à l'attention de Monsieur GUILLAND. Cette délibération n'est pas destinée uniquement à la formation politique à laquelle vous appartenez, mais à l'ensemble des formations qui sont susceptibles demain d'organiser des primaires, quelles qu'elles soient.

**M. LE MAIRE.-** D'autres demandes de parole ? *(Non)*.

Je mets le rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Vote à la majorité.

**5. 24761 2396 – Attribution de subventions pour un montant total de 36 200 euros à des associations dans le cadre du soutien aux initiatives associatives locales**

**M. COHADE.-** Monsieur le Maire, mes chers collègues, mesdames, messieurs.

Dans le cadre du soutien à la vie associative, nous avons aujourd'hui une délibération pour le soutien à plusieurs associations de



notre arrondissement :

- L'Association REZO 1901 qui fait un travail sur le quartier Grand Trou/Moulin à Vent notamment à travers l'organisation d'une quinzaine de manifestations ;

- L'Association « Les Petits Frères des Pauvres », pour une action « Tous unis, tous solidaires », qui bien qu'étant à l'échelle de la ville apporte aussi aux associations de notre arrondissement car elle permet de trouver des bénévoles pour les associations ;

- La MJC Monplaisir pour une action culturelle « Théâtre et citoyenneté » ;

- L'Association VAMPS pour une fête annuelle intergénérationnelle pour les personnes du quartier des Etats-Unis ;

- Le Centre Social des Etats-Unis Langlet Santy pour travailler sur le projet de relocalisation du centre social, projet qui nous tient grandement à cœur.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose d'adopter ces subventions.

**M. LE MAIRE.**- Merci. Y a-t-il des demandes de parole ?  
(Non).

Je mets le rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

**6. 24929 2384 – Attribution de subventions à différentes associations dans le cadre du fonds associatif local et du fonds d'initiatives locales au titre du contrat de ville (convention territoriale 2015-2020)**

**M. COHADE.**- Monsieur le Maire, mes chers collègues, mesdames et messieurs.

Dans le cadre du contrat de ville il existe deux dispositifs que sont le Fonds Associatif Local (FAL) et le Fonds d'Initiatives Locales (FIL) qui permettent de soutenir, pour le premier, des associations et, pour le second, des initiatives locales ponctuelles portées par les habitants.

Pour notre arrondissement nous sommes concernés par :

Actions au titre du FAL :

- L'Association LUDIVERSITE qui œuvre dans le lien entre les personnes en situation de handicap et les personnes valides, autour du jeu.

- L'Association Maurice Langlet en action qui vise à dynamiser les activités et le lien entre les habitants du quartier de Langlet Santy.

Actions au titre du FIL :

Il s'agit de soutenir une association, Renouveau Pressensé, qui travaille dans le quartier des Etats-Unis, plus précisément dans le secteur Pressensé, autour du mieux vivre ensemble (videgrenier, loto). Dans une semaine, une action sportive sera réalisée.

Je vous propose d'adopter ces subventions.

**M. LE MAIRE.**- Merci. Y a-t-il des demandes de parole ?  
(Non).

Je mets le rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Vote à la majorité.

**7. 24910 2427 – Convention relative à la mise à disposition de locaux en vue de la création d'un bureau Etat-Civil au sein de l'Hôpital privé NATECIA**

**M. COHADE.**- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

mesdames et messieurs.

Le rapport a pour objet la mise à disposition de locaux en vue de la création d'un bureau Etat-Civil au sein de l'hôpital Natecia qui enregistre plus de 4 000 naissances chaque année.

Les services de l'état-civil de la Mairie souhaitant se rapprocher au mieux pour pouvoir assurer un lieu dédié en respectant la confidentialité des échanges ont créé un espace au sein de l'hôpital privé Natecia.

Je note que les agents de la Mairie du 8<sup>ème</sup> qui seront préposés à assurer ces missions sont tout à fait heureux de pouvoir aller les faire dans ce nouveau bureau d'état-civil.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose d'adopter la convention, établie entre la Ville de Lyon et l'hôpital privé Natecia, de mise à disposition de locaux en vue de la création d'un bureau d'état-civil au sein de l'hôpital privé Natecia.

**M. LE MAIRE.-** Merci. Y a-t-il des demandes de parole ?  
(Non).

Je mets le rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

**8. 24763 2398 – Programmation financière complémentaire 2016 au titre de la politique de la ville -volets lien social, gestion sociale et urbaine de proximité et participation des habitants- pour un montant total de 40 000 euros**

**M. COHADE.-** Monsieur le Maire, mes chers collègues, mesdames et messieurs.

Par délibération du 23 novembre 2015, nous avons approuvé la convention territoriale formalisant des objectifs de solidarité

et de réduction des inégalités territoriales sur le territoire lyonnais.

Lors de différentes séances, nous avons approuvé les différentes programmations financières au titre de la politique de la ville.

Il s'agit aujourd'hui de compléter l'ensemble de cette programmation avec notamment deux associations :

- SELGT pour sa Fête du Vent qui s'est déroulée en juin dernier,

- Action Basket Citoyen (*erreur sur l'adresse du siège social de cette association dans le rapport*) pour un camp de vacances autour des valeurs citoyennes et sportives.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose d'adopter ces subventions.

**M. LE MAIRE.-** Merci. Des demandes de parole sur ce rapport ?

Monsieur TOURNEBIZE.

**M. TOURNEBIZE.-** Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Je profite de ce rapport et du suivant qui concerne la programmation au titre de la politique de la ville pour faire part de l'inquiétude qui est la nôtre quant à la nouvelle politique pratiquée en la matière au niveau de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

J'étais hier au conseil d'administration du Centre social de Mermoz qui est en attente d'une réponse du Conseil régional sur une subvention de l'ordre de 20 000 euros, concernant le secteur jeunes.

La régie de quartiers Eurequa est en attente de réponse de la part de la Région Auvergne-Rhône-Alpes sur des subventions se chiffrant à plusieurs dizaines de milliers d'euros.

Les retours que nous avons de la plupart des structures sont extrêmement inquiétants sur ce qui est en train de se passer, c'est-à-dire qu'au niveau de la Région Auvergne-Rhône-Alpes la politique de la ville est en train de disparaître totalement. Je crois que cela va avoir des incidences très graves dans nos quartiers et qu'il faut donc le faire savoir et manifester plus que notre mécontentement.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes se désengage complètement, pour des raisons tout à fait idéologiques, et aujourd'hui ce sont des tas d'actions menées dans les quartiers les plus en difficulté du 8<sup>ème</sup> qui vont en pâtir. Rien que sur notre arrondissement, ce sont plusieurs dizaines de milliers d'euros qui n'abonderont pas ces différentes actions et vous comprenez bien que tant la Ville de Lyon que la Métropole ne pourront pas compenser ces baisses drastiques.

Cela signifie donc l'abandon d'un certain nombre d'actions, cela signifie également des licenciements et cela signifie effectivement une volonté politique marquée par la majorité de la Région Auvergne-Rhône-Alpes de vouloir mettre au ban de notre société des quartiers entiers.

**M. LE MAIRE.-** Merci. D'autres demandes de parole ?

Monsieur GUILLAND.

**M. GUILLAND.-** Monsieur le Maire, je ne peux pas laisser ce procès d'intention sans réponse.

Effectivement, au cas où Monsieur TOURNEBIZE ne l'ait pas vu, les dernières élections ont été perdues par l'ancienne majorité de la Région et il apparaît relativement normal que certaines politiques soient remises en place. C'est le principe de l'alternance. Il se passera à peu près la même chose l'année prochaine au niveau de l'Etat.

Je pense qu'il appartient à la nouvelle majorité de définir

ses politiques et de les mettre en œuvre, le contraire serait assez grave je pense. Si un changement de majorité à la tête d'une Région comme la nôtre n'amenait pas ce changement de politiques, je pense que nos concitoyens n'y comprendraient plus rien.

Il est donc assez important qu'il y ait des changements politiques et je pense qu'il est aussi assez important de ne pas faire de procès d'intention un peu trop rapide. Je ne suis pas élu de la Région, mais la majorité du Conseil régional a décidé de remettre l'ensemble des politiques à plat et de prendre le temps de réfléchir. Je pense donc qu'il est prématuré pour tirer des conclusions, tel que vous le faites aujourd'hui.

**M. LE MAIRE.-** Y a-t-il d'autres demandes de parole ?

Monsieur BOUDOT.

**M. BOUDOT.-** Il ne m'appartient pas de défendre bien sûr la politique de Laurent WAUQUIEZ ce soir et surtout pas ici, mais effectivement il y a un rééquilibrage aujourd'hui entre la politique de la ville et la politique de la ruralité qui a souvent été laissée pour compte. Il n'est donc pas étonnant qu'il y ait un transfert de financement entre la politique de la ville qui a été pléthorique, il va falloir vous y faire, parce qu'il y a aussi le monde rural qui souffre et qui doit être aidé.

**M. LE MAIRE.-** Monsieur TOURNEBIZE ?

**M. TOURNEBIZE.-** Pour répondre à Monsieur GUILLAND, c'est bien normal qu'une majorité applique la politique sur laquelle elle a été élue et j'espère justement que les électeurs se rendront vite compte du résultat de cette politique.

Vous parliez de remise à plat, ce n'est pas une remise à plat, aujourd'hui c'est une remise en cause totale. Il ne s'agit pas seulement que de quelques dizaines de milliers d'euros sur l'ensemble

de la région. Les propos de M. HORTEFEUX sont extrêmement clairs quand il reçoit les représentants des différentes associations bénéficiaires de ces subventions, il considère que la politique de la ville n'est effectivement plus une priorité et que l'on préfère injecter 3 millions d'euros pour la défense de la chasse sur la région Rhône-Alpes que de se préoccuper de nos quartiers et de ceux qui y vivent. C'est un choix, mais il faudra l'assumer le moment venu et nous saurons faire en sorte de vous rappeler les choix que vous avez faits à ce moment-là.

**M. LE MAIRE.-** Monsieur LE FAOU.

**M. LE FAOU.-** Mes chers collègues, je voudrais illustrer par un certain nombre de chiffres et de faits les propos énoncés par notre collègue Philippe TOURNEBIZE.

Quelques exemples de ce que signifie aujourd'hui l'abandon d'un certain nombre de financements qui étaient auparavant portés par la Région :

- Festival D'art et D'air : 15 000 €
- Ciné Duchère : 20 000 €
- MJC Genton pour le festival « Accordance » : 10 000 €
- 6<sup>ème</sup> Continent : 30 000 €
- Le CRAP : 15 000 €
- Lalouma : 7 500 €
- Le Lien Théâtre : 5 000 €
- La Mission Insertion Culture : 15 000 €
- Traversant 3<sup>ème</sup> : 5 000 €
- Médiatone : 5 000 €
- MJC Laënnec Mermoz pour Résidences 8 : 5 000 €

- Le Centre Social Vaise Culture 3.0 : 5 000 €
  - Le Centre Social de Vaise pour l'Espace parcours culturel : 4 500 €
  - Eclats de Cirque : 5 000 €
  - La Maison des Passages dans le 9<sup>ème</sup> : 10 000 €
  - Lyon Bondy Blog : 10 000 €
  - Le Théâtre du Grabuge : 18 000 €
  - Acte Public Compagnie : 8 000 €
  - MJC de la Duchère : 7 000 €
  - Compagnie Image Aiguë : 8 000 €
  - MTH 8 : 10 000 €
  - Etats en Fête sur le 8<sup>ème</sup> arrondissement : 19 000 €
- Total : 245 000 euros qui seront supprimés à brûle-pourpoint par la nouvelle majorité régionale.

Je pense, comme l'a indiqué Philippe TOURNEBIZE, que tout cela aura des conséquences notamment en termes d'équilibre de fonctionnement des structures en question qui sont pour la plupart d'entre-elles des associations, mais qui au travers de leurs actions engagent et salarient un certain nombre de personnes.

Bien évidemment les autres collectivités ne pourront pas venir en complément et en abondement d'un certain nombre de financements qui vont être abandonnés, ce qui veut dire, derrière tout cela, un certain nombre de licenciements secs, voire dès la fin de cette année un certain nombre de structures qui vont disparaître du jour au lendemain.

**M. LE MAIRE.-** Madame BONNIEL CHALIER.



**Mme BONNIEL CHALIER.-** Au vu de la liste très précise qui vient d'être donnée, on ne peut que rebondir sur les interventions de Philippe TOURNEBIZE et Michel LE FAOU.

C'est très embêtant un Président de Région qui dit des mensonges. Je l'ai entendu mardi soir au lancement de la Biennale de la danse dire qu'il ne toucherait pas au budget culture et à peine installé, on voit qu'il touche au budget de la culture mais pas n'importe quel budget de la culture puisque certains festivals proches de ses idées ont été très vite imposés.

Il touche à l'action culturelle dans les quartiers qui en ont besoin, auprès d'associations qui sont fragilisées économiquement et qui ne pourront pas maintenir les emplois, qui ne pourront pas maintenir les actions. Là, c'est un choix politique qui est fait. Comme on le disait tout à l'heure, je crois qu'il faut l'assumer. Il ne sert à rien de faire croire et de dire des mensonges en disant que non, on n'a touché à rien. Ce n'est pas vrai puisque les décisions sont déjà prises.

On le voit dans un arrondissement tel que le nôtre qui est encore composé malheureusement de quartiers en difficulté et qui ont réussi à soutenir un tissu associatif qui permet d'éviter le pire, quelles conséquences cela va avoir de supprimer 200 000 euros pour arroser des entreprises. Il y a quelques décisions qui ont été prises très vite, qui n'ont pas demandé, comme par hasard, de mise à plat. On le sait, on l'a vu, des délibérations ont été prises. Je crois que l'on peut difficilement aujourd'hui faire semblant de dire que ce n'est pas en train de se passer.

**M. LE MAIRE.-** Madame RABATEL.

**Mme RABATEL.-** J'ai aussi un exemple très concret qui touche l'égalité femmes hommes. D'habitude au mois d'octobre il y a ce que l'on appelle la Quinzaine de l'égalité femmes hommes dans la région

Rhône-Alpes, où beaucoup d'associations se mettent en action pour des débats, pour porter cette question, pour toutes sortes d'actions qui sont faites auprès des femmes et des hommes pour la sensibilisation sur ce sujet. Cette année, il n'y aura pas de Quinzaine de l'égalité femmes hommes.

C'était un moment très important de débats avec cette question qui, d'une année sur l'autre, tournait. L'an dernier c'était « La liberté a-t-elle un sexe ? », ce n'est pas une question anodine. D'autres années, c'était : « Le pouvoir a-t-il un sexe ? », « La culture a-t-elle un sexe ? », etc. ; cela permettait de débattre autour de l'égalité femmes hommes et des différentes thématiques.

Aujourd'hui cela a complètement disparu, alors que c'était un moment très fort de l'année. J'ai mille regrets par rapport à cela et par rapport à une histoire de la région Rhône-Alpes qui aujourd'hui n'est plus incarnée dans ce domaine alors qu'il y a tant de besoins par ailleurs. Il suffit de regarder tout ce qui se passe dans le monde, en France et en Rhône-Alpes aussi.

**M. LE MAIRE.-** Monsieur ODIARD.

**M. ODIARD.-** Puisqu'on liste un peu les conséquences de cette politique, je citerai en matière d'éducation à l'environnement les attaques contre le GRAINE, le Collectif des Associations Rhône-Alpes qui jusque-là permettait aux équipes enseignantes et aux élèves des écoles élémentaires, collèges et lycées d'avoir tout un travail sur l'éducation à l'environnement que ce soit en matière environnementale, en matière scientifique avec des expériences concrètes sur le terrain, des formations.

Tout cela « passe à la trappe » puisque le GRAINE est fortement menacé pour ce qui est des subventions et ne pourra pas

accomplir ses missions auprès des jeunes comme les années précédentes.

**M. LE MAIRE.-** D'autres demandes de parole ?

Monsieur GUILLAND.

**M. GUILLAND.-** Monsieur le Maire et chers collègues, très rapidement pour conclure ce débat relativement clivant, mais néanmoins assez intéressant.

Je suis assez satisfait de la réaction de beaucoup de mes collègues. Effectivement, comme ils sont en train de s'en apercevoir ils ont perdu les élections et il est important, je pense, quand il y a une alternance que des choses soient remises à plat. Pour reprendre une formule que l'on utilise assez souvent au Conseil municipal à Lyon, cela fait quand même deux ans qu'il n'y a pas un Conseil où l'on nous demande des évaluations sur des subventions données à des associations ou sur des détails de budget, évaluations et détails que l'on a le plus grand mal à obtenir.

Je pense que la nouvelle majorité fait une analyse qui n'est pas faite dans d'autres collectivités. Effectivement c'est un choix politique qu'il convient d'assumer.

Pour répondre à Monsieur TOURNEBIZE qui espère que les électeurs condamneront ces pratiques, je veux juste lui rappeler un fait, je suis quelqu'un de très pragmatique, c'est qu'il me semble qu'en décembre les électeurs ont condamné quelque chose qui existait. C'est un fait, ce n'est pas une supputation, c'est la gestion que vous avez eue de cette Région pendant un peu plus de dix ans. A un moment je m'en tiens aux faits, les électeurs ont donné une nouvelle majorité, laissons la travailler et nous verrons dans cinq ans.

**M. TOURNEBIZE.-** Ils vont vite tomber de haut.

**M. LE MAIRE.-** Monsieur BOUDOT.

**M. BOUDOT.-** Pour conclure effectivement ce sujet, la Région s'est invitée ce soir à ce Conseil d'arrondissement, juste pour vous dire que les Républicains, UMP auparavant, votaient avant des deux mains ce genre de subventions et qu'aujourd'hui les Républicains se sont calés sur le programme que nous avons défendu et c'est pour cela que nous allons le soutenir parce que ce rééquilibrage aujourd'hui est indispensable je crois.

Je comprends votre tristesse parce que cela doit faire un peu drôle d'avoir un changement, mais avec nous il y aurait eu un changement tout aussi important, je peux vous l'assurer.

**M. LE MAIRE.-** Monsieur LE FAOU.

**M. LE FAOU.-** Egalement pour conclure sur ce sujet, je crois que là il n'y a pas vraiment d'analyse, on est vraiment dans la coupe sombre. Cela veut dire que l'on ferme le robinet avant de savoir quel est le débit du robinet.

**M. TOURNEBIZE.-** Une coupe sombre idéologique que Monsieur BOUDOT vient de nous confirmer.

**M. BOUDOT.-** C'est une réponse idéologique à un passé idéologique. Il faut vous y faire Monsieur.

**M. LE MAIRE.-** Je mets le rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Vote à la majorité.

**9. 24762 2397 – Programmation 2016 au titre de la convention territoriale de Lyon du contrat de ville 2015-2020 de l'agglomération lyonnaise – Demande de cofinancement des postes des missions territoriales de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale et des actions sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Lyon – Demande de cofinancement des postes au titre de la**

**mission de coopération culturelle et du conseil local de sécurité  
et de prévention de la délinquance**

**M. COHADE.-** Monsieur le Maire, mes chers collègues, mesdames et messieurs.

En complément de la programmation 2016 issue des appels à projets thématiques, il convient désormais de fixer les modalités de financement du dispositif territorial de mise en œuvre.

Ce dispositif de mise en œuvre opérationnelle est notamment composé des équipes territoriales de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale qui œuvrent dans les différents volets de la culture de la Ville, le social, le culturel et également la sécurité prévention.

Ces équipes sont composées de chargés de mission territoriaux et de chargés de communication ainsi que de concertation, salariés de la Ville de Lyon ou de la Métropole. Ces équipes ont pour mission de mettre en œuvre les projets de territoire des quartiers inscrits dans la géographie prioritaire.

La plupart de ces postes sont cofinancés et co-mandatés par la Ville de Lyon, la Métropole de Lyon, l'Etat et l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU). Le plan de financement fait apparaître les participations croisées des différentes collectivités publiques partenaires.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose d'adopter ce rapport.

**M. LE MAIRE.-** Merci. Y a-t-il des demandes de parole ?  
(Non).

Je mets le rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Vote à la majorité.

**10. 24633 2341 – Attribution d'une subvention de 20 000 euros à l'ordre des avocats du barreau de Lyon, sis 42 rue de Bonnel à Lyon 3<sup>e</sup>, pour la réalisation de consultations d'avocats dans les mairies d'arrondissement – Approbation et autorisation de signature d'une convention annuelle mixte**

**M. COHADE.-** Monsieur le Maire, mes chers collègues, mesdames et messieurs.

L'Ordre des Avocats du Barreau de Lyon a une mission d'utilité publique concourant à l'intérêt général et notamment au service public de la justice. Il met notamment tout en œuvre pour offrir aux justiciables tous les services utiles visant à lui faciliter l'accès au droit et à la Justice. Il s'agit de consultations qui se déroulent notamment dans les Maisons de justice ou en mairies.

Ces actions ont bien entendu un coût et nous proposons le changement de la convention, celle-ci étant soumise à votre approbation :

- octroi d'une subvention de 20 000 euros,
- gestion des permanences et renouvellement des intervenants,
- occupation des locaux dans les mairies d'arrondissement.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose d'adopter la convention avec l'Ordre des Avocats.

**M. LE MAIRE.-** Des demandes de parole sur ce rapport ?  
(Non).

Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

**11. 24865 – Attribution de subventions à divers organismes conduisant des actions en direction des personnes en situation de handicaps au titre de l'année 2016, pour un montant total de 29 032 euros**

**Mme STEFANI JACOB.**- Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames et messieurs.

Par délibération du 4 juillet 2016, le Conseil municipal a approuvé l'attribution de subventions à divers organismes conduisant des actions en direction des personnes en situation de handicaps au titre de l'année 2016.

Nous allons voter un complément à cette délibération et sur ce complément, nous sommes concernés par une action menée par le Théâtre du 8<sup>ème</sup> s'intitulant Théâtre et Langue des Signes Française, animation du « Parcours Culturel pour spectateurs Sourds » pour un meilleur accès à la création, en privilégiant la mixité des publics, en particulier via le festival « Regards d'avril » qui s'est tenu cette année.

Le montant proposé est de 2 000 euros.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, mesdames et messieurs, de les adopter.

**M. LE MAIRE.**- Merci. Y a-t-il des demandes de parole ?  
(Non).

Je mets le rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

**12. 25031 2380 – Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par Dynacité pour la souscription de trois emprunts d'un montant total de 1 097 300 euros – Opération : acquisition en VEFA de 9 logements PLS situés 69, rue de Montagny à Lyon 8e**

**Mme SAKER.-** Monsieur le Maire, chers collègues.

La garantie de la Ville de Lyon a été sollicitée à hauteur de 15 % par Dynacité afin de souscrire trois emprunts d'un montant total de 1 097 300 €.

Ces emprunts sont destinés à financer l'acquisition en VEFA de 9 logements PLS situés 69, rue de Montagny à Lyon 8<sup>e</sup>. La surface habitable prévisionnelle est de 576 m<sup>2</sup>.

En contrepartie de la garantie d'emprunt, 3 % de cette surface habitable seront réservés à la Ville de Lyon par Dynacité.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose de les adopter.

**M. LE MAIRE.-** Merci. Y a-t-il des demandes de parole ?  
(Non).

Je mets le rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Vote à la majorité.

**13. 24945 2331 – Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Immobilière Rhône-Alpes pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 185 000 euros – Opération : ravalement des façades d'une résidence de 44 logements situés 150, avenue des Frères Lumière à Lyon 8e**

**Mme SAKER.-** Monsieur le Maire, chers collègues.

Il s'agit également d'une garantie d'emprunt à hauteur de 15 % sollicitée par Immobilière Rhône-Alpes pour souscrire un emprunt d'un montant de 185 000 €.

Cet emprunt est destiné à financer un ravalement des façades d'une résidence de 44 logements située 150, avenue des Frères Lumière à Lyon 8<sup>e</sup>.



En contrepartie de la garantie d'emprunt, la SAHLM Immobilière Rhône-Alpes s'engage à réserver à la Ville de Lyon 3 % des surfaces habitables.

Je vous propose, mes chers collègues, de donner votre accord sur ce rapport.

**M. LE MAIRE.-** Merci. Y a-t-il des demandes de parole ?  
(Non).

Je mets le rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Vote à la majorité.

**14. 24428 2367 – Approbation de la convention d'utilisation du Fichier commun de la demande locative sociale du Rhône et de la convention avec le Préfet du Rhône précisant les conditions d'enregistrement de la demande de logement locatif social**

**Mme SAKER.-** Monsieur le Maire, chers collègues.

Je me permettrai d'apporter quelques précisions sur ce rapport.

En ce qui concerne le Fichier commun, c'est un outil informatique qui permet d'enregistrer et de gérer toutes les demandes de logements conventionnés.

Ses objectifs, pour n'en citer que quelques uns : simplifier les demandes, transparence et gestion partagée, amélioration des partenariats, professionnalisation et modernisation des outils. Ce fichier est lui-même géré par une association qui a été désignée par arrêté préfectoral en 2011 et qui exerce ses activités dans un cadre législatif.

Ainsi, toutes les demandes et attributions de logements conventionnés pour le Rhône, et sans aucune exception, sont enregistrées dans ce fichier commun, en lien avec le système national

d'enregistrement.

Ce projet a commencé à faire son chemin en 2009. La Ville de Lyon avait approuvé son lancement par délibération. L'association de gestion du fichier commun a été créée en 2011 et l'adhésion de la Ville de Lyon à cette association qui gère ce fichier commun a eu lieu en 2012.

Pour continuer à utiliser ce fichier commun, la Ville de Lyon a décidé de renouveler son adhésion auprès de cette association. La convention actuelle est arrivée à échéance, il s'agit donc pour la Ville de Lyon de signer une nouvelle convention avec l'association de gestion du fichier commun de la demande locative du Rhône, pour une période allant jusqu'en décembre 2019.

Ayant souhaité contribuer à l'enregistrement de la demande locative sociale, la Ville de Lyon doit également signer une convention avec le Préfet du Rhône.

En effet, le Département du Rhône fonctionnait jusqu'en février 2016 sous un régime de fichier partagé en assurant la délivrance du Numéro Unique Départemental (NUD). A compter de cette date, l'association du fichier commun a opté pour le rattachement au Système National d'Enregistrement pour l'enregistrement de la demande, ce qui induit de modifier la convention passée avec l'Etat.

Je vous propose, mes chers collègues, d'approuver la signature de ces deux conventions et je vous en remercie.

**M. LE MAIRE.-** Merci. Des demandes de parole sur ce rapport ? (*Non*).

Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

**15. 24809 2303 – Attribution d’une subvention de fonctionnement de 7 500 euros au Pôle France Lyon de Gymnastique pour l’organisation d’un stage d’été**

**M. MATARFI.-** Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames et messieurs.

Le Pôle France de Gymnastique est traditionnellement hébergé dans le gymnase Viviani. Celui-ci étant en travaux depuis début juin (travaux de rénovation et d’extension), le Pôle France a dû délocaliser le stage de reprise à Bourg-en-Bresse. Ce stage a un coût de 24 000 € en budget prévisionnel.

Le Pôle France a demandé 8 000 € de subvention et la Ville propose une attribution de subvention de 7 500 € que je vous remercie par avance de bien vouloir valider.

**M. LE MAIRE.-** Merci. Des demandes de parole ? (*Non*).

Je mets le rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s’abstient ? C’est l’unanimité, je vous remercie.

**16. 24802 2304 – Les Lions du Sport – Attribution de subventions aux associations sportives de proximité**

**M. MATARFI.-** Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames et messieurs.

Il s’agit de la troisième et dernière subvention des Lions du Sport, subvention de proximité très appréciée par les clubs de proximité.

La troisième subvention se décline en trois partitions :

- 750 € pour Amitié Nature Lyon pour l’organisation du traditionnel rallye pédestre qui aura lieu le 25 septembre à Vaugneray.

- 750 € pour Alliance Jiu Jitsu, aide financière pour l’organisation d’un open de jiu jitsu par équipe qui a eu lieu le 12 juin

2016 au gymnase Mado Bonnet.

- 500 € pour Self Défense Krav Maga du 8<sup>e</sup> pour le renouvellement de matériel.

Je vous remercie par avance de bien vouloir adopter cette troisième et dernière dotation des Lions du Sport 2016.

**M. LE MAIRE.-** Merci. Des demandes de parole sur ce rapport ? (*Non*).

Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

**17. 24957 2336 – Demande d'autorisation présentée par la société SAFRAN LANDING SYSTEMS en vue de modifier et d'améliorer les process industriels de l'établissement situé 7, avenue Bel-Air à Villeurbanne**

**Mme BACHA-HIMEUR.-** Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Il s'agit d'une entreprise qui est située à Villeurbanne et dont le périmètre atteint le 3<sup>ème</sup> et le 8<sup>ème</sup> arrondissements. On peut se féliciter que dans notre Métropole il reste encore des entreprises leader mondial dans leur domaine.

Il s'agit en l'occurrence d'adopter un rapport concernant justement l'amélioration et la modification de leur process industriel concernant leur établissement. Une étude d'impact et toutes les précautions ont été prises en amont pour assurer la sécurité et la prévention des risques sanitaires et environnementaux. Il leur a été également demandé de prendre toutes les mesures en termes d'impact acoustique, au niveau aussi de l'entretien des déshuileurs, des niveaux des eaux souterraines et de rehausser les points de rejet.

Toutes ces mesures ont bien entendu été mises en avant pour pouvoir adopter ce rapport.

**M. LE MAIRE.-** Merci. Y a-t-il des demandes de parole sur ce rapport ?

Monsieur ODIARD.

**M. ODIARD.-** Monsieur le Maire, chers collègues.

Cette société se développe et c'est une très bonne chose en termes d'activité économique, néanmoins cette technologie, toute pointue qu'elle soit, va engendrer une certaine pollution puisque l'on va doubler la production avec le nouveau processus de production. On a bien sûr des process qui sont mis en place pour filtrer et traiter de façon spécifique toutes ces nuisances. Il y a eu beaucoup d'investissements faits par cette entreprise au cours de ces dernières années pour rendre le processus de production plus propre, mais nous souhaitons rappeler l'importance de la vigilance des collectivités sur ce type de production, en particulier sur la pollution de l'air, comme les émissions de gaz à effet de serre qui vont augmenter, et sur le bruit engendré pour le voisinage.

Il y a cinq points que l'on souligne. On parle de doublement de la production et quand on regarde les chiffres sur un atelier la production est quasiment quadruplée. Que va-t-il en être du transport des matières premières, des produits, des effluents liquides et des déchets ? Il va certainement y avoir un doublement du flux et il faudrait mieux connaître les quantités.

Ensuite, on parle des résidus chargés en solvants qui sont collectés et conditionnés. Pour ce qui est de la pollution de l'eau, il faudrait que l'on connaisse aussi les quantités.

Ensuite il y a une étude du danger mais il n'y a pas d'étude d'impact donc qu'en est-il des pollutions quotidiennes et diffuses comme

cela existe dans toute l'industrie ?

Pour les COV on note et on salue la demande de la Ville de Lyon d'un plan de gestion des solvants car effectivement on indique qu'il y a un procédé encore non défini et donc il faudra que l'on suive cet aspect-là.

Enfin pour ce qui est de l'acide cyanhydrique en cas d'explosion, certes dans le périmètre actuel, dans la zone des 21 mètres mentionnée dans le rapport on n'a pas de constructions, mais c'est une zone qui est amenée à se développer, c'est un quartier en pleine mutation et donc il faut bien tenir compte des éventuelles constructions d'habitations qui pourraient voir le jour dans les prochaines années.

Enfin, on voudrait avoir des précisions sur la formation des équipes d'intervention en cas d'incendie et d'accident puisque l'on a une sensibilité à ces questions-là.

Comme la Ville de Lyon fait ces réserves globalement, nous voterons ce rapport.

**M. LE MAIRE.-** Merci. D'autres demandes de parole ?

**Mme BACHA-HIMEUR.-** Je veux juste rappeler qu'il y a une enquête publique qui a démarré le 10 septembre et qui est en cours jusqu'au 11 octobre dans les 3<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> arrondissements. Si des réserves sont émises par le groupe Ecologie Les Verts, c'est l'endroit où vous pouvez vous exprimer.

**M. LE MAIRE.-** Merci. D'autres demandes de parole ?  
(Non).

Je mets le rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

**18. 24867 – Lyon 8<sup>e</sup> Mermoz Langlet Santy et Lyon 9<sup>e</sup> Duchère – Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) – Autorisation de signature d'un protocole de préfiguration**

**20. 24842 2330 – Opération de renouvellement Urbain Lyon 8<sup>e</sup> Mermoz et Grand Projet de Ville Lyon 9<sup>e</sup> Duchère – Autorisation de signature des avenants techniques aux conventions de rénovation urbaine relatifs aux contreparties de la Foncière Logement**

**Mme BACHA-HIMEUR.-** Mes chers collègues, vous n'êtes pas sans savoir que nous sommes en renouvellement urbain sur une partie dans le 8<sup>ème</sup>.

Le Contrat de ville de la Métropole a été signé en juillet 2015. Il est construit sur la base de trois piliers, à savoir :

- des territoires ressources
- des territoires humains
- des territoires attractifs.

Le NPNRU porte obligatoirement sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville et plus particulièrement sur ceux présentant des dysfonctionnements urbains les plus importants avec deux niveaux d'intervention. Nous concernant, nous avons été classés en sites d'intérêt régional, Lyon 8<sup>ème</sup> Langlet Santy et Lyon 8<sup>ème</sup> Mermoz Sud.

Les enjeux d'intervention sur ces secteurs se situent à deux niveaux :

- à l'échelle de l'agglomération, par la poursuite de leur intégration dans la dynamique de développement de la métropole ;

- à l'échelle des sites, par la poursuite de la démarche de mutation dans le cadre des opérations d'aménagement portant sur l'habitat, la voirie, les espaces publics et par le renforcement des actions répondant aux besoins des habitants au quotidien.

Il s'agit pour ces quartiers de les rattacher à la ville (désenclaver, lier, greffer), d'y introduire de la mixité résidentielle et fonctionnelle « comme dans le reste de la ville ».

Concernant notre arrondissement, il s'agit là de Mermoz et Langlet Santy.

Juste un petit rappel sur le quartier Mermoz Nord qui a fait l'objet de la première opération de rénovation urbaine envisagée par la signature d'une convention en février 2007. Ce projet qui est en voie d'achèvement a permis la démolition de 318 logements sociaux et la reconstruction de 402 logements en accession, locatifs et locatifs sociaux. 170 logements ont été réhabilités dont 136 logements sociaux. Le taux de logements sociaux a ainsi évolué de 100 % à 51 %. Ces chiffres sont importants car la politique de la ville sert également à intégrer la mixité sociale.

De nouvelles voies ont été créées afin de désenclaver le quartier, les espaces publics ont été requalifiés notamment le parc central ou réalisés comme la promenade Dupeyron.

A Mermoz on a presque terminé et théoriquement 2018 verra la fin du projet et l'arrivée du tramway en 2019 permettra également la requalification de ce quartier.

C'est pourquoi maintenant il est important d'intervenir sur le quartier Mermoz Sud dont les points forts seraient : le désenclavement du quartier Sud par la continuité des maillages, la recomposition du tissu urbain, la mutation de la façade avenue Mermoz, la requalification des



espaces publics.

Malheureusement nous avons été classés en site d'intérêt régional et pas en intérêt national comme le fut Mermoz Nord.

Concernant le deuxième sujet, on est encore sur la même thématique. Il s'agit des projets qui ont permis la requalification urbaine des quartiers dans une démarche intégrée.

Les conventions qui suivent prévoient la cession gratuite des fonciers à l'AFL en vue de la réalisation d'une offre de logements en locatif libre de qualité dans les quartiers. Ces contreparties visent un objectif de mixité sociale.

Concernant Mermoz la convention date de 2007. Les contreparties AFL représentaient 15,5 % de la surface de plancher créée par le projet de rénovation urbaine, soit 5 864 m<sup>2</sup>. L'AFL maintient ses engagements sur les îlots 9 et 10 du projet correspondant à 4 300 m<sup>2</sup> de surface de plancher.

Les contreparties restantes de l'îlot 8 de 1 564 m<sup>2</sup> seront transférées à un opérateur d'Action Logement (UESL).

Suite à une consultation d'opérateurs affiliés à l'UESL, PROMELIA a été choisi comme opérateur de substitution sur l'îlot 8 pour une réalisation prévisionnelle de 20 logements.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose de voter ces deux rapports.

**M. LE MAIRE.-** Merci. Des demandes de parole sur ces rapports ? (*Non*).

Je les mets aux voix.

Concernant le premier, une autorisation de signature d'un

protocole de préfiguration, qui est contre ? Qui s'abstient ? Vote à la majorité.

Concernant le deuxième, une autorisation de signature des avenants techniques aux conventions de rénovation urbaine, qui est contre ? Qui s'abstient ? Vote à la majorité.

**19. 24845 2378 – Lyon 8<sup>e</sup> – Constitution de servitude d'ancrage sur la parcelle cadastrée CE 99 accordée par la Ville de Lyon au profit de la SCI SLEA Foyers éducatifs nécessaire à la réalisation d'une isolation extérieure – EI 08135 – N° inventaire 08135001**

**Mme BACHA-HIMEUR.**- Monsieur le Maire, mes chers collègues.

La Ville de Lyon est propriétaire d'une parcelle route de Vienne. Il s'agit de la cession d'une petite parcelle de 82 cm<sup>2</sup> pour une mission d'intérêt général, la SLEA Foyers Educatifs. Cette servitude va leur permettre de faire des travaux d'isolation extérieure.

Cette servitude est faite à titre gratuit.

**M. LE MAIRE.**- Merci. Des demandes de parole ? (*Non*).

Je mets le rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

**21. 24083 2389 – Attribution de subventions au titre de la lutte contre les discriminations, de l'égalité et des droits des citoyens au titre de l'exercice 2016, pour un montant total de 95 750 euros**

**Mme EVA.**- Monsieur le Maire, mes chers collègues, mesdames et messieurs.

Dans ce rapport il s'agit tout simplement d'attribuer une subvention d'un montant de 95 750 €, au titre de la lutte contre les discriminations, de l'égalité et des droits des citoyens pour l'exercice

2016.

Comme vous le savez, la Ville de Lyon s'est fortement engagée dans l'accès aux droits pour tous et la lutte contre toutes les formes de discrimination dans tous ses domaines de compétences.

L'engagement de la Ville de Lyon en faveur de l'égalité repose sur trois axes d'interventions :

- la prévention et la lutte contre toutes les formes de discrimination et la promotion des droits de l'Homme ;
- l'égalité des chances, l'égalité de traitement et l'accès au droit ;
- l'évolution du regard sur l'autre et l'acceptation des différences.

Pour atteindre ces objectifs, tous les acteurs de la société se mobilisent et les associations sont également porteuses d'initiatives et d'actions permettant de développer une forte dynamique en faveur de l'égalité, en direction des citoyens(nes) lyonnais(es).

Pour mémoire, le montant total des subventions allouées au titre des programmations de la lutte contre les discriminations, de l'égalité et des droits des citoyens, s'établit comme suit :

- au titre de l'année 2015 : 144 250 €
- au titre de l'année 2016 : 154 595 €.

Par ailleurs, lors de la séance du Conseil municipal du 18 janvier dernier, la Ville de Lyon a accompagné différentes actions avec l'attribution de subventions d'un montant total de 58 845 € et dans ce rapport il vous est proposé aujourd'hui d'examiner d'autres projets.

Pour le 8<sup>ème</sup>, nous sommes concernés par deux actions portées par deux structures différentes :

- Médecine et Droit d'Asile, 264 avenue Berthelot, dont l'action est l'accompagnement médical et administratif des demandeurs d'asile. Il vous est proposé d'attribuer une subvention de 1 000 € pour le fonctionnement général de l'association.

- Théâtre du Grabuge, 21 rue Genton. Il s'agit de « Créations et diffusion artistiques partagées » entre artistes, habitants, chercheurs, acteurs sociaux et éducatifs pour favoriser l'expression citoyenne autour des questions de l'égalité, des stéréotypes et discriminations sociales et racistes et de la richesse et diversité culturelle (quartiers en politique de la ville). Il est proposé d'attribuer une subvention de 1 500 €.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous remercie de bien vouloir adopter ce rapport.

**M. LE MAIRE.-** Merci. Des demandes de parole ?

Monsieur BOUDOT.

**M. BOUDOT.-** Merci Monsieur le Maire.

Evidemment un rapport habituel pour votre majorité. Nous sommes contre toutes les formes de discrimination, c'est pour cela que nous voterons contre ce rapport qui est une « boîte à sucre » comme d'habitude pour vos amis politiques. Je le rappellerai dans quelques jours.

Pour terminer, je reprendrai simplement une phrase de Desproges qui disait : « J'adhérerai à SOS Racisme quand il y aura un « s » à racisme ».

**M. LE MAIRE.-** D'autres demandes de parole ? (*Non*).

Je mets le rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Vote à la majorité.

**22. 24860 2416 – Attribution de la seconde tranche des subventions de fonctionnement 2016 aux associations gestionnaires d'équipements de petite enfance, pour un montant total de 3 379 350 euros – Approbation du modèle de convention d'application financière**

**Mme FERRARI.**- Monsieur le Maire, mes chers collègues, mesdames et messieurs.

Comme vous le savez, la Ville de Lyon, soucieuse de développer son offre d'accueil Petite Enfance sur le territoire, soutient les associations gestionnaires d'équipement Petite Enfance.

C'est pourquoi je vous propose de voter l'attribution de la seconde tranche des subventions de fonctionnement 2016 à ces associations.

Pour rappel, ce montant intervient en complément d'une première tranche de subvention de fonctionnement votée en décembre dernier. Je vous laisserai prendre connaissance des différentes subventions ; le montant total de cette seconde tranche s'élève à 551 200 €.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous remercie de les adopter.

**M. LE MAIRE.**- Merci. Des demandes de parole ? (*Non*).

Je mets le rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

**23. 24768 2403 – Attribution de subventions de fonctionnement général (2<sup>e</sup> tranche) aux 9 maisons de l'enfance et à l'Entraide Pierre Valdo – Approbation et autorisation de signature des conventions d'application avec chacune des associations gestionnaires**

**M. LEVY.-** Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames et messieurs.

C'est un rapport qui ressemble beaucoup à celui que vient de présenter Mme FERRARI puisqu'il s'agit de verser la seconde tranche aux 9 maisons de l'enfance et à l'Entraide Pierre Valdo.

Pour notre arrondissement, nous sommes concernés par la maison de l'enfance de Monplaisir pour une seconde tranche qui s'élève à 103 614 €.

Ce travail est effectué en liaison avec les structures suite à ce qui s'appelle les dialogues de gestion puisque nos associations sont très bien suivies administrativement, techniquement et financièrement.

Suite à ces dialogues de gestion techniques puis politiques, la seconde tranche de subvention peut être versée et elle cumule également pour la maison de l'enfance de Monplaisir, au-delà de ses charges de fonctionnement, une avance liée à sa participation de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires. Pour la maison de l'enfance cela concerne la maternelle / élémentaire Paul-Emile Victor.

**M. LE MAIRE.-** Merci. Des demandes de parole ? *(Non)*.

Je mets le rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

**24. 24766 2401 – Attribution de subventions de fonctionnement général -2<sup>e</sup> tranche- aux 14 associations gestionnaires des 16 centres sociaux de Lyon et à l'Arche de Noé au titre de l'année 2016 – Approbation et autorisation de signature des conventions d'application avec chacune des associations gestionnaire**

**Mme SAKER.-** Monsieur le Maire, chers collègues.

La Ville de Lyon attribue les subventions aux centres

sociaux en deux tranches. Pour la première tranche vous aviez donné votre accord au sein de cette même assemblée le 13 janvier 2016. Là il s'agit de la seconde tranche qui est ajustée et soumise au suivi du bilan des rencontres de dialogue de gestion.

Comme vous le savez, les centres sociaux ont un rôle non négligeable dans le développement et la cohésion sociale de notre cité. Le soutien de la Ville de Lyon aux centres sociaux contribue à ce développement et à sa cohésion ainsi qu'à l'équilibre socio-économique de nos territoires.

Sur le 8<sup>ème</sup> arrondissement, nous sommes concernés par 4 centres sociaux : Etats-Unis, Langlet Santy, Laënnec et Mermoz.

Pour le centre social Etats-Unis, la seconde tranche est d'un montant de 119 700 €, pour Langlet Santy Etats-Unis 31 356 €, pour le centre social Laënnec 70 805 €, pour le centre social Mermoz 39 676 €.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous remercie de bien vouloir les adopter.

**M. LE MAIRE.-** Merci. Des demandes de parole ? *(Non)*.

Je mets le rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

**25. 25019 2387 – Lyon 8<sup>e</sup> – PUP Berliet – Création d'un groupe scolaire – 17 rue des Hérಿದೆaux – Opération n° 08306001**

**M. LEVY.-** Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames et messieurs.

Le rapport qui vous est proposé est une très bonne nouvelle pour notre arrondissement.

Il fait suite à une délibération de juillet 2013 sur la

convention entre la Ville et le Grand Lyon avec la société SOLYCOGIM, une délibération de 2015 sur l'acquisition de la parcelle de terrain à bâtir et une délibération de 2016 sur le lancement des études et prestations préalables et l'intégration à l'aménagement et à la réhabilitation des groupes scolaires.

Pour notre arrondissement, c'est la création d'un nouveau groupe scolaire à l'angle de la rue Saint Agnan et de la rue des Hérideaux. Ce groupe scolaire permettra notamment de désengorger les écoles Combe Blanche et, à la marge, Péguy et bien sûr par effet domino les écoles de Monplaisir.

C'est donc une très bonne nouvelle pour notre arrondissement puisque nous savons que dans ce mandat outre les rénovations dont on parlera peut-être à une autre occasion, il y aura deux groupes scolaires sur la Ville dont un construit dans notre arrondissement. C'est une très bonne nouvelle pour les familles et cela illustre le dynamisme de notre arrondissement.

Le montant de l'opération, en ce qui concerne les études préalables et l'acquisition du terrain, s'élève à 4 729 400 € et le montant prévisionnel de l'opération est estimé à 19 029 400 €.

On sera probablement amenés à rediscuter de ce rapport mais outre le volet scolaire, ce groupe scolaire, qui va être créé pour la rentrée 2019 dans le meilleur des cas mais plus probablement 2020, permettra une activité en périscolaire adaptée puisqu'il sera construit selon les nouvelles normes et permettra également d'accueillir les associations de quartier car il y aura un gymnase avec un accès extérieur à l'école notamment pour les activités le soir et pendant les vacances scolaires. C'est donc également une bonne nouvelle pour la vie associative de notre arrondissement.



Mesdames et messieurs je vous incite à voter pour ce rapport.

**M. LE MAIRE.-** Merci. Des demandes de parole ? *(Non)*.

Je mets le rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

**26. 24975 2386 – Programmation financière complémentaire 2016 au titre du Projet éducatif de territoire (volet extra-scolaire) de Lyon pour un montant total de 14 900 euros**

**M. LEVY.-** Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames et messieurs.

Comme vous le savez dans les temps de l'enfant vous avez trois temps : le temps scolaire, le temps périscolaire et le temps extra-scolaire.

La délibération qui vous est proposée aujourd'hui permet d'examiner un des volets, le volet extra-scolaire. Il s'agit d'un accompagnement d'une structure qui s'appelle l'Association nationale des Collectifs Enfants Parents Professionnels (ACEPP). Elle vise à l'accompagnement de projets en lien avec la coéducation et la place des parents à l'école et notamment sur les lieux accueil parents et tout le travail qui est mené sur la liaison entre les accueils de loisirs et les écoles et le travail sur la parentalité.

Il vous est proposé de soutenir cette action à hauteur de 10 000 €.

Je veux citer également une action particulièrement importante portée par « Une Souris Verte », pour un montant de 4 900 €, sur l'accompagnement des centres de loisirs par rapport à des enfants qui ont des difficultés particulières. Même si l'association n'est pas domiciliée dans notre arrondissement, elle travaille dans certaines de

nos écoles et elle mène une action très importante.

**M. LE MAIRE.-** Y a-t-il des demandes de parole ? (*Non*).

Je mets le rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

**27. 24937 2299 – Attribution de subventions à diverses associations à caractère socio-éducatif ou de prévention spécialisée organisant des chantiers loisirs ou éducatifs à destination de jeunes Lyonnais rencontrant des difficultés sociales et financières particulières – Programmation complémentaire**

**M. LEVY.-** Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames et messieurs.

Le rapport qui vous est présenté aujourd'hui vise à soutenir les structures d'éducation populaire des actions dites de chantiers loisirs ou des actions portées sur des chantiers dits VVV (rapport suivant). Les chantiers loisirs visent notamment un public âgé entre 14 et 18 ans et mettent en place un certain nombre de chantiers dans notre arrondissement et également sur toute la ville.

Il vous est proposé pour le 8<sup>ème</sup> arrondissement d'accompagner la Sauvegarde de l'Enfance pour deux chantiers qui ont été mis en place : un chantier d'école et à l'occasion d'une fête de quartier en juin dernier.

**M. LE MAIRE.-** Y a-t-il des demandes de parole ? (*Non*).

Je mets le rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

**28. 24936 2300 – Attribution de subventions à des associations dans le cadre du dispositif national Ville Vie Vacances – Programmation complémentaire 2016 – Autorisation à solliciter**

**une subvention de 60 000 euros au titre de l'année 2016 pour ce dispositif**

**M. LEVY.-** Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames et messieurs.

La Ville de Lyon gère pour le compte de l'Etat le dispositif Ville Vie Vacances qui permet, dans la continuité du rapport précédent, d'accompagner les structures d'éducation populaire pour un travail important mené auprès des jeunes à travers différentes actions territoriales.

Il vous est proposé aujourd'hui de soutenir :

- Action Basket Citoyen
- Le Centre Social Langlet Santy Monplaisir
- Le Centre Social des Etats-Unis et Langlet Santy
- Le Centre Social Mermoz

pour des camps et une animation automne.

**M. LE MAIRE.-** Des demandes de parole ? (*Non*).

Je mets le rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

**29. 24902 2382 – Programmation PEDT 2016-2017 : temps scolaire, périscolaire, CEL/CLAS/REAPP**

**M. LEVY.-** Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames et messieurs.

La Ville de Lyon a délibéré dans ce qui s'appelle un PEDT, Projet Educatif de Territoire de la Ville de Lyon qui est une instance obligatoire mais qui permet de décliner un certain nombre d'actions pour les enfants de notre arrondissement et de fixer un certain nombre de

priorités éducatives.

Pour notre arrondissement les priorités éducatives sont autour de la question de la culture et des actions menées autour de la science et des mathématiques et également une priorité pour un accompagnement des équipes pédagogiques sur notamment les fondamentaux, c'est-à-dire lire, écrire, compter.

Les quatre grands principes du PEDT figurent dans le rapport, je ne vais pas vous les repréciser, mais tout cela se décline par un certain nombre d'actions :

- Les classes découvertes : séjours péniches, séjours libres, classes sciences qui sont portées également avec Ebulliscience sur le quartier de Mermoz.

- Les projets collectifs d'écoles, notamment les actions scientifiques lorsque plusieurs écoles mettent en place des défis mathématiques ou des défis lecture.

- Les projets partenariaux d'éducation artistique et culturelle qui sont forts dans notre arrondissement notamment sur Moulin à Vent Grand Trou à l'école Marie Bordas avec des chantiers de la création avec le Conservatoire de Lyon et l'Orchestre national de Lyon.

A noter également des actions portées sur le quartier des Etats-Unis notamment Graine de lecteur dans le cadre des assises internationales du roman et des actions sur l'écriture en liaison avec des écrivains jeunesse.

Ensuite des actions soutenues par la Ville de Lyon pour toutes les écoles à travers des projets de musique et des intervenants du Conservatoire de Lyon et différentes actions portées soit avec le service des espaces verts, les musées ou encore la bibliothèque.

A noter également cette année dans toutes nos écoles la

présence des « Ambassadeurs du livre ». Ce sont des jeunes qui sont en service civique avec l'AFEV et qui permettent un accompagnement spécifique sur la lecture et l'écriture et qui font un travail avec les équipes pédagogiques dans les bibliothèques de notre arrondissement.

En ce qui concerne le temps périscolaire, on est essentiellement sur la liaison école, ce qui s'appelle les ALAE, plus un certain nombre d'actions spécifiques portées par l'Unicef ou encore les Francas ou des actions sur les forums des Enfants citoyens.

Je vous remercie, mesdames et messieurs, d'approuver le rapport qui vous est proposé. Vous pouvez trouver en dernière page de l'annexe la répartition budgétaire en fonction des dispositifs et vous pouvez constater que notre arrondissement est particulièrement bien doté.

**M. LE MAIRE.-** Merci. Des demandes de parole sur ce rapport ?

Monsieur ODIARD.

**M. ODIARD.-** Monsieur le Maire, chers collègues.

Bien sûr la présentation de Franck LEVY est très alléchante et l'offre en matière éducative est très intéressante, néanmoins j'aimerais poser quelques questions et pointer quelques difficultés vécues.

Il y a une certaine rigueur en matière de construction de projets qui est demandée aux équipes. C'est très intéressant puisque bâtir des projets qui sont bien conçus pour les élèves c'est une bonne chose et c'est quelque chose que l'on sait faire. Après, on peut s'interroger en matière d'attribution des projets retenus, quels sont les critères puisque l'on peut pointer quelques incohérences.

Quand on parle des classes péniches qui doivent partir à

deux dans une école pour faire un projet commun et que l'on attribue une classe à deux écoles de deux arrondissements différents qui n'ont absolument pas travaillé ensemble, par définition le projet que l'on va mener avec l'équipe d'animation ne pourra pas se tenir. Finalement c'est un peu un travail rédigé en pure perte, que l'on a choisi de saupoudrer plutôt que d'additionner.

Ensuite j'ai eu connaissance aussi d'un projet de lien avec l'ALAE. On nous a demandé de travailler, les équipes enseignantes et les équipes d'animation, sur un projet cohérent, ce que l'on a fait et puis finalement dans les projets retenus, on ne retient qu'un morceau et le projet en tant que tel a disparu. C'est un peu curieux cette façon de procéder. On avait par exemple un travail sur la récupération des fruits non consommés à la cantine pour les donner à des associations caritatives, un travail sur le gaspillage alimentaire, le désir de mettre en place un composteur donné par l'école, tout cela est passé à l'as et c'est assez étonnant.

Ensuite tout ce qui est mis en place par rapport à la parentalité, notamment les lieux d'accueil parents, j'aimerais savoir comment on l'évalue. En fonction de la configuration des locaux et de la sociologie, on n'a pas du tout les mêmes résultats.

Dans certaines écoles, quand il y a beaucoup de parents qui travaillent et que les lieux ne sont pas forcément très ouverts sur l'extérieur, finalement ce sont trois ou quatre parents, toujours les mêmes, et l'ouverture ne se fait pas puisque l'on a un système qui tourne en rond. Il faudrait donc voir comment on l'évalue, comment on arrive à booster ce dispositif qui est très intéressant en soi. Avec le système Vigipirate on a maintenant une nécessité de contrôler les entrées, mais pour l'instant ce n'est pas forcément quelque chose qui fonctionne.

Quant aux Ambassadeurs du livre, on a fait un choix en

prenant des personnes en service civique, mais le problème c'est que ces personnes –et c'est très bien pour elles- n'ont pas l'obligation d'accomplir leur contrat sur la durée. Il est arrivé d'avoir un projet bâti avec l'APEP et l'animateur et au final, après 15 jours, la personne a retrouvé un poste et ce qui avait été lancé avec les élèves tombe à l'eau.

Résultat, un certain nombre d'écoles n'ont pas déposé de projets. Là quand on regarde les tableaux, cela ne reflète pas ce que les écoles ont demandé parce que l'on s'est trouvé avec une baisse importante des effectifs ce qui fait qu'un certain nombre d'écoles ont renoncé à déposer un projet cette année, même si cela n'apparaît pas dans la délibération.

**M. LE MAIRE.-** Y a-t-il d'autres demandes de parole ?  
(Non).

Je mets le rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Vote à la majorité.

### **30. 24901 2424 – Crédits aux écoles – Réévaluation du forfait des Unités Pédagogiques pour Elèves Allophones Arrivants – UPE2A**

**M. LEVY.-** Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames et messieurs.

La Ville de Lyon a souhaité réévaluer les crédits pour les écoles qui sont bénéficiaires du dispositif Unités Pédagogiques pour Elèves Allophones Arrivants (UPE2A). Ce sont des classes qui s'adressent à des enfants qui sont souvent nouveaux arrivants et qui nécessitent un travail de la part de l'Education nationale plus important sur la question de l'élève, sur la question de la socialisation, sur la question de l'autonomie.

A travers les crédits que la Ville de Lyon attribue régulièrement, un certain nombre de calculs n'intégraient pas les UPE2A

parce que les enfants sont intégrés dans les effectifs globaux des écoles.

Dans notre arrondissement, particulièrement dans les écoles Fournier, Péguy et Giono, il était nécessaire d'accorder une aide complémentaire au fonctionnement des écoles pour permettre une prise en charge des dépenses particulières notamment pour tout ce qui est matériel informatique, papier, crayons. En effet quand vous êtes un enfant réfugié ou quand vous avez un certain nombre de difficultés dans la famille vous venez parfois à l'école parfois sans papier ni crayons donc il faut accompagner l'Education nationale pour permettre à ces enfants de travailler le mieux possible.

Il vous est proposé une allocation de 140 € supplémentaires pour chacune des écoles précitées.

**M. LE MAIRE.-** Merci. Des demandes de parole ? (*Non*).

Je mets le rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Vote à la majorité.

**31. 24760 2395 – Attribution de subventions dans le cadre du soutien à des associations de jeunesse pour un montant total de 34 100 euros**

**M. LEVY.-** Monsieur le Maire, chers collègues.

C'est un rapport habituel puisqu'il s'agit d'accompagner un certain nombre de structures de jeunes qui travaillent sur notre arrondissement.

Nous sommes particulièrement concernés dans le 8<sup>ème</sup> par les Scouts et Guides de France, le Groupe Ghandi Etats-Unis, pour un montant de 5 000 € et un certain nombre de structures qui ne sont pas forcément domiciliées dans notre arrondissement, mais qui touchent les jeunes du 8<sup>ème</sup> comme bien sûr les Eclaireurs Eclaireuses de France, les Eclaireurs Eclaireuses Israélites et les Scouts Musulmans de France.



Egalement deux actions particulières :

Une action portée par « Osons ici et maintenant », action qui a débuté en juillet dernier qui s'appelle la Fabrik à Déclik et qui vise à accompagner des jeunes notamment du 8<sup>ème</sup> sur des projets en matière d'urbanisme, sociaux ou culturels. C'est une très belle action qui vise à leur permettre de rencontrer le milieu de l'entreprise.

Il s'agit également d'accompagner « Hip Hop Lyon » pour notamment un festival qui aura lieu au Ninkasi de Gerland, mais des actions soutenues par des structures d'éducation populaire.

Il est à noter le soutien à « Fréquence Ecoles » pour des actions autour de l'autonomie et de la connaissance des environnements numériques, une action particulièrement importante qui permet de travailler sur la médiation.

Je vous propose d'approuver le rapport.

**M. LE MAIRE.**- Merci. Y a-t-il des demandes de parole ?  
(Non).

Je mets le rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Vote à la majorité.

**32. 24765 2400 – Attribution de subventions de fonctionnement général -2<sup>e</sup> tranche- aux 12 MJC de Lyon et à l'Association « Com'expression », au titre de l'année 2016 – Approbation et autorisation de signature des conventions d'application avec chacune des associations gestionnaires**

**M. LEVY.**- Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames et messieurs.

C'est un rapport qui est quasiment à l'identique de celui présenté par Mme SAKER ou encore celui présenté sur les maisons de

l'enfance tout à l'heure.

Il s'agit de voter la seconde tranche de subventions pour nos MJC. Dans le 8<sup>ème</sup> arrondissement nous sommes concernés par la MJC Laënnec Mermoz et la MJC Monplaisir.

Outre les questions de financement, il s'agit également d'intégrer les accompagnements sur la réforme des rythmes scolaires. Nous sommes concernés pour un montant de 147 146 € pour la MJC de Monplaisir et 76 018 € pour la MJC Laënnec Mermoz.

**M. LE MAIRE.-** Merci. Y a-t-il des demandes de parole ?  
(Non).

Je mets le rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

### **33. Questions diverses**

**M. LE MAIRE.-** Y a-t-il des questions diverses ?

Madame AUZIAS.

**Mme AUZIAS.-** Je voulais parler de la prolifération des antennes relais. On s'est rendu compte que rue Florent il y avait une antenne Free qui allait être installée sur un immeuble et finalement en faisant le point, il y a 35 antennes dans le périmètre Grange Rouge Viviani Mermoz Laënnec. Apparemment ces antennes ont l'air de poser des problèmes de santé aux habitants d'après ce que l'on peut entendre. J'ai reçu un certificat médical d'une personne qui habite avenue Général Frère qui ne peut pas habiter à moins de 1 000 mètres de l'antenne donc elle va être obligée de déménager et même de partir de Lyon parce que c'est vrai que dans la ville de Lyon il y a beaucoup d'antennes.

La Mairie a donné un accord de non opposition à l'installation de cette antenne, cela a été signé le 11 août. Est-ce que

vous regardez vraiment le nombre d'antennes qui sont installées ? Là c'est installé dans le parc privé mais c'est vrai que dans le parc public cela existe aussi. L'association Robin des Toits a fait une action auprès du Conseil d'Etat au mois de mai 2016.

Est-ce que vous pourriez nous en dire plus ? J'ai essayé d'avoir des informations concernant la portée de ces antennes, mais c'est très vague et je ne suis pas arrivée à avoir une information.

**M. LE FAOU.-** Le sujet de la radiotéléphonie est un sujet qui dure déjà depuis un certain nombre d'années. Soit on accepte le principe de l'usage du téléphone portable et de la technologie qui doit se déployer pour que l'on puisse les utiliser, soit on n'accepte pas le développement de cette technologie et il faut se passer de ce genre d'outil.

Comment opère-t-on à l'échelle de la Ville de Lyon ?

Il y a une commission qui existe et qui se réunit quasiment tous les mois et dans cette commission siègent bien évidemment les services de la Ville tant au niveau du service urbanisme que la direction de l'écologie urbaine, qui est représentée par son directeur de service le docteur PAMIES, et l'ensemble des dossiers sont examinés avec à chaque fois une cartographie de la localisation des antennes en question et des faisceaux qui sont mis en œuvre ainsi que la puissance qui est déployée au niveau de chaque antenne.

Il se trouve qu'aujourd'hui on est dans une période où il y a un redéploiement des antennes pour plusieurs raisons. Toute la ville aujourd'hui est quasiment couverte par la 4G, donc cela nécessite un redéploiement des antennes, antennes qui sont différentes et a contrario de ce qui pouvait exister il y a quelques années où on avait un point relais sur un immeuble haut en technologie 3G et qui émettait de façon

conséquente, c'est-à-dire que la puissance d'émission de l'antenne était très importante, du fait de ces évolutions technologiques et du passage en 4G, pour avoir une excellente couverture du territoire, les opérateurs passent par un déploiement du réseau d'antennes avec une puissance émise à l'antenne qui est beaucoup moins importante.

On a donc le choix entre soit ponctuellement quelques grosses antennes qui ont des puissances effectivement très importantes, soit une couverture du territoire qui est beaucoup plus homogène et avec un système d'émission propre à chaque antenne qui est beaucoup plus faible.

Voilà le cadre dans lequel sont étudiées les demandes d'implantation d'antennes. Tout ceci se fait bien évidemment en accord avec le respect d'une charte qui a été éditée par la Ville de Lyon en 2003 qui est la charte de radiotéléphonie ou téléphonie mobile, charte à laquelle ont souscrit l'ensemble des opérateurs et ils se voient refuser l'implantation d'une antenne lorsqu'ils ne respectent pas les éléments de ladite charte.

Parallèlement à cela on leur demande aussi un certain nombre de précautions, par exemple pour tout ce qui touche aux établissements publics recevant notamment des jeunes enfants (écoles, crèches...) et on a eu un certain nombre de cas à l'échelle de la Ville de Lyon, et de ne pas implanter à proximité de ces établissements des antennes afin de respecter une forme de principe de précaution.

Si on accepte et si on souhaite l'utilisation des téléphones portables, il faut accepter la totalité de la technologie afférente et cela représente à certains endroits une localisation des antennes qui peut paraître importante, mais tout cela est aujourd'hui contrôlé.

Si d'aventure des personnes qui se situent à proximité de

ces antennes rencontrent des désagréments, elles sont tout à fait en droit d'exiger auprès des opérateurs de radiotéléphonie la mise en place de dispositifs de mesures qui va permettre de vérifier si la puissance émise mesurée par exemple dans leur logement est en cohérence avec les valeurs édictées lors du dossier d'installation.

**M. LE MAIRE.-** Merci. D'autres questions ?

Madame AUZIAS.

**Mme AUZIAS.-** C'est simplement une remarque. J'ai pris le C25 pour aller aux Cordeliers. J'ai fait comme on m'avait dit, j'ai pris le C25 jusqu'à Garibaldi, après le métro jusqu'à Bellecour et ensuite je suis allée à pied jusqu'aux Cordeliers.

Je me suis rendu compte qu'au niveau de Garibaldi quand on descend du bus du côté droit, il faut traverser la rue pour aller prendre le métro du côté gauche quand on veut aller en direction de Lyon sinon on repart vers Vénissieux. Je pense toujours aux personnes plus fragiles qui se déplacent plus difficilement et je trouve que c'est assez contraignant.

Ensuite au retour j'ai pris le C13 des Cordeliers jusqu'à Vivier Merle pour prendre par la suite le C25 et j'ai mis 20 minutes de plus qu'habituellement avec le C23 pour aller de la place général André jusqu'aux Cordeliers.

C'est simplement une remarque.

**M. LE MAIRE.-** Monsieur RITTER.

**M. RITTER.-** Monsieur le Maire, chers collègues.

Lors du Conseil du 22 juin je vous avais fait part de notre inquiétude, vu l'été qui arrivait, inquiétude qui a été largement justifiée, vous savez l'été que l'on a passé dans les quartiers. Je pense que tout le

8<sup>ème</sup>, à l'exception de Monplaisir, est touché par le phénomène de bandes de voyous, mais maintenant d'année en année c'est de pire en pire.

Le squat Metifiot n'existe plus parce que le 9 juillet il y a une bande qui est venue se battre avec les squatteurs à coups de cocktails Molotov et le squat est parti en fumée. Il y avait une centaine de personnes qui squattaient à cet endroit.

Pour en revenir à la rue Challemel Lacour, je vous fais grâce des voitures brûlées, des rodéos, bien qu'il y en ait moins puisque vous leur avez piqué pas mal de scooters, mais tout le reste c'est toujours pareil.

La nuit du 22 au 23 août, ils sont montés en haut de la tour Albert Laurent, au 20<sup>ème</sup> étage, et ils s'amusaient à lancer des cocktails Molotov. Certes, la police est intervenue, mais ils les regardaient faire, ils ne pouvaient pas faire autrement.

Cela devient complètement affolant. Vous vous mettez à la place de ces gens qui vivent dans ces quartiers ? Vous avez fait le 22 une petite musique « Braves gens, dormez tranquilles, on s'occupe de tout, cela va mieux », mais non seulement cela ne va pas mieux, mais cela s'empire.

Ensuite vous avez un autre quartier, la rue Jean Sarrazin. C'est pareil, c'est catastrophique. Vous avez installé des caméras fin juin, 8 jours après elles n'existaient plus, le poteau était coupé et il n'y avait plus de caméras.

Vous avez aussi été saisi par un groupement d'habitants de la rue Sarrazin. Ils vous ont envoyé un courrier le 30 mars, vous leur avez répondu le 21 juillet. On ne peut pas être plus rapide.

La mise en place de caméras de surveillance a été

annoncée le 21 juillet, alors qu'elles avaient été posées fin juin/début juillet. Ils étaient contents de savoir qu'ils avaient des caméras, elles avaient déjà été cassées. Elles ont été reposées hier en fin de matinée.

Ensuite dans ce quartier, il y a eu un coup de fusil de guerre qui a été tiré, qui a traversé la chambre d'un enfant dans un appartement au 4<sup>ème</sup> étage.

Où tout cela va-t-il s'arrêter ? Qu'attendez-vous pour prendre vraiment le problème à bras-le-corps ? Toutes ces résidences comme Albert Laurent ce sont des ghettos. On ne peut pas les détruire et faire des bâtiments à taille humaine et prendre tous les gens qui sont dedans et les éparpiller dans toute la Métropole, voire dans le département ou la région ?

**M. LE MAIRE.-** Je crois que l'on partage tous ici votre constat, mais si votre seule solution c'est de démolir des immeubles pour peut-être les emmener à Calais... Je n'ai pas la solution.

Il est bien évident qu'il faut mettre plus de forces de police, il faut éduquer, il faut donner de l'argent aux contrats de ville pour pouvoir encadrer tous ces jeunes un peu plus ou de façon plus efficace. Je crains, on en a parlé en début de Conseil, que la situation ne se détériore encore si on enlève des éducateurs dans le quartier.

J'entends bien ce que vous me dites et sachez qu'avec Daniel PEREZ qui est l'adjoint à la tranquillité et la sécurité du 8<sup>ème</sup> arrondissement nous y travaillons tous les jours et je pense qu'il pourra vous dire qu'il y a des réunions avec la police nationale tous les jours. Hier il y avait une grosse opération dans le 8<sup>ème</sup> arrondissement, certes dans un quartier qui n'est pas le plus difficile puisque c'était à Monplaisir, mais il y avait beaucoup de forces de police hier dans le 8<sup>ème</sup>.

Tous ces immeubles ont été construits à une époque, ce

n'est pas nous qui les avons faits, c'est bien regrettable d'avoir fait ces concentrations mais nous aurions peut-être fait la même erreur si nous avions été en responsabilité à l'époque.

Il faut vivre avec, il faut mettre plus de renforts, il faut travailler plus et il est bien évident qu'il faut interdire les armes de guerre. Il est bien évident que ce n'est pas la Mairie du 8<sup>ème</sup> qui les fournit.

Je vais transmettre vos doléances, qui sont d'ailleurs très bien connues par l'ensemble de la Ville de Lyon.

Madame GAY.

**Mme GAY.-** En quelques années il y a eu 10 ou 12 000 policiers en moins, qui faisaient un travail important, 60 000 enseignants en moins et on est en train de reconstruire aujourd'hui et de refaire un certain nombre de choses dans l'Education. Tout à l'heure les uns et les autres vous vous êtes exprimés sur les questions de subventions en moins. J'entends ce que vous dites Michel, mais quand même quelques uns ici autour de la table portent quelques responsabilités dans cette situation-là.

**M. LE MAIRE.-** J'ai vu les chiffres et c'est vrai que c'est difficile de remettre un peu plus de 13 000 policiers en un mandat, quand on en a supprimé pendant très longtemps. Le nombre de policiers réaugmente dans le pays, mais cela ne fait pas tout. Il faudrait aussi un peu plus de civisme, un peu plus d'éducation, il faudrait que chaque citoyen se sente un peu responsable, ce serait aussi très bien.

D'autres questions ?

Monsieur ODIARD.

**M. ODIARD.-** Dimanche dernier se tenait la Convergence vélo, comme chaque année depuis maintenant 6 ans. C'est une aventure



qui a commencé avec le 8<sup>ème</sup> arrondissement puisque l'on était trois arrondissements à participer et dimanche dernier il y avait 18 départs, tous les arrondissements de Lyon et de plus en plus de communes de la Métropole.

Cet événement a eu un grand succès. J'ai eu l'honneur de conduire le cortège du 8<sup>ème</sup> à l'arrivée au parc Blandan, nous étions une cinquantaine de cyclistes. Sur la Ville de Lyon, comme vous avez peut-être pu le lire dans la presse, il y avait environ 1 000 vélos à arpenter les quais et les avenues lyonnaises. Les automobilistes étaient d'ailleurs assez patients car on a pas mal congestionné la circulation.

Au-delà de l'anecdote c'était intéressant parce que cela montre une tendance forte, de plus il y avait l'ex-Lyon Free VTT, ce qui fait qu'il y avait une concurrence cycliste mais qui n'a pas empêché une affluence importante.

Les chiffres de la Métropole montrent une progression de 15 % du trafic vélo par an dans notre agglomération. Les cours Albert Thomas et Gambetta sont à peu près à 8 000 passages par jour. On arrive à des volumes très importants.

Tout cela n'est pas anecdotique, c'est pour montrer que les gens prennent le vélo pour se rendre sur le lieu de travail donc cela contribue à diminuer la saturation de la circulation à Lyon avec le report modal, bien sûr en améliorant la qualité de l'air, on participe au plan climat, et à tout ce qui est bénéfique pour la santé.

Je crois que les familles présentes ont compris que notre Métropole et notre Ville proposaient des aménagements de plus en plus maillés, de plus en plus structurants, avec une attractivité croissante et c'est un phénomène qui va augmenter. C'est vrai que les gens qui circulent dans les couloirs de bus, que Christophe COHADE a mis au

point sur le 8<sup>ème</sup> après un long travail d'élaboration, avenue Paul Santy et Route de Vienne, se sentent en sécurité, ont de l'espace. Maintenant le problème c'est que quand on a des fréquentations telles que celles que j'ai indiquées tout à l'heure, le couloir de bus d'1m20 ne suffit plus donc on va se retrouver bientôt avec les mêmes problèmes que les villes du Nord.

Néanmoins la tendance est intéressante et je crois que les événements comme celui de dimanche dernier montrent que les politiques menées actuellement vont dans le bon sens.

**M. LE MAIRE.-** Madame BONNEL CHALIER.

**Mme BONNEL CHALIER.-** Vous permettrez que je parle de sécurité et de sécurité routière. Je voudrais rebondir sur l'intervention de Patrick, je suis tout à fait d'accord avec son intervention et je me réjouis comme lui de l'engouement que les Lyonnais peuvent avoir sur le vélo.

Comme on a une partie du cours Albert Thomas qui est sur le 8<sup>ème</sup> arrondissement et que c'est la piste cyclable que je prends maintenant depuis un peu plus de 17 ans, j'aimerais de temps en temps qu'il y ait des policiers municipaux ou nationaux qui viennent verbaliser les voitures, les ambulances, les livreurs, la Poste, les déménageurs, qui sont sur la piste cyclable et qui obligent les cyclistes à faire des écarts. C'est dangereux.

Je n'ai jamais vu depuis plus de 16 ans quelqu'un qui verbalisait les voitures quand je pars le matin et que je prends le cours Gambetta. Si on veut que les gens, les enfants, les adolescents, y compris les personnes un peu âgées prennent le vélo à la place de la voiture, il va falloir quand même intervenir et verbaliser les voitures qui considèrent que la piste cyclable est une bande d'arrêt d'urgence. J'aimerais bien que l'on puisse faire remonter cela aux personnes en

charge de la sécurité dans la Ville. Merci.

**M. LE MAIRE.-** Je partage tout à fait votre point de vue puisque c'est un réel danger.

Je pense que tous les élus du 8<sup>ème</sup> arrondissement saluent la réussite de l'opération qui a eu lieu dimanche et je remercie Patrick d'avoir représenté le 8<sup>ème</sup> parce qu'il était bien mieux représenté que si c'était moi qui y était.

**Mme STEFANI JACOB.-** On n'oublie pas que ce week-end va être très chargé au niveau animations dans le 8<sup>ème</sup> arrondissement : Fabrique lyonnaise des communs à la MJC Monplaisir, Journées européennes du patrimoine sur le thème « Patrimoine et citoyenneté » sur tout l'arrondissement, Fête d'automne plus anniversaire Epicentre et repas de quartier le soir, Fête des jardins Mermoz et le Jardin des Arômes.

**M. LE MAIRE.-** Merci. Je vais clore ce Conseil d'arrondissement en vous souhaitant une très bonne soirée.

*(La séance est levée à 21 h 15).*